

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 28 Mars 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **24** membres.

19/031/ECSS

**DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - Modernisation
des piscines de proximité - Lancement d'une consultation d'Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative
aux études de programmation - Financement.**

19-33834-DEGPC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études de programmation pour la modernisation des piscines de proximité.

Par délibération n°08/1218/SOSP du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise en œuvre du schéma directeur des piscines.

En ce qui concerne les piscines de proximité les résultats de ces études ont mis en exergue la nécessité de rénover une dizaine de piscines à partir des installations existantes. Ces piscines devront comporter, chaque fois que possible, un second bassin destiné aux apprentissages et aux animations, ce qui permettra d'accroître la fréquentation et de diversifier les activités aquatiques.

Dans cet objectif, il est proposé de mettre en œuvre une opération de modernisation incluant 5 piscines de type canetons (mono bassin, construction traditionnelle avec toit ouvrant coulissant) et 3 piscines de type tournesol (mono bassin, structure métallique en forme de coupole), à savoir : 2 piscines de type canetons sont sur notre secteur :

- piscines canetons :
 - Bombardière (12^{ème} arrondissement),
 - Louis Armand (12^{ème} arrondissement),

Pour mener à bien ce projet il est nécessaire de lancer une consultation en vue de désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études de programmation intégrant notamment :

- études préalables (diagnostics, relevés, recueil de données...),
- études de programmation et de faisabilité,
- assistance au maître d'ouvrage pour le choix des modes, sous maîtrise d'ouvrage publique, de mise en œuvre et de gestion technique des équipements,
- assistance générale au maître d'ouvrage en phases études et travaux,
- assistance au maître d'ouvrage pour le management d'une démarche énergétique et environnementale performancielle,
- éventuellement, assistance générale au maître d'ouvrage durant les premières années de mise en exploitation des projets.

Dés lors, il convient d'approuver une affectation de l'autorisation de programme, Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, d'un montant de 550 000 Euros pour la réalisation des études de programmation de cette opération.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès de différents partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT
VU LA DELIBERATION N°08/1218/SOSP DU 15 DECEMBRE 2008
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1

Est approuvé le lancement d'une consultation en vue de désigner un Assistant à Maître d'Ouvrage pour la programmation technique, architecturale et environnementale du plan de modernisation des piscines de proximité existantes (piscines canetons du secteur : Bombardière, Louis Armand, et pour le choix du mode, sous maîtrise d'ouvrage publique, de réalisation et de gestion technique des ouvrages.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2019, à hauteur de 550 000 Euros, relative aux études de programmation pour la modernisation des piscines de proximité.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires, à les accepter et à signer les documents afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2019 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 28 mars 2019